



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation
Professionnelle **FORCE OUVRIERE**
Académie d'Aix-Marseille

Commission Administrative Paritaire Académique

Jeudi 26 janvier 2023

Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur des Relations et Ressources Humaines,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPA,

La coupe est pleine !

Alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans les établissements scolaires (augmentation des effectifs, postes à compléments de service, suppressions de postes ...), alors que le pouvoir d'achat baisse drastiquement et que l'inflation augmente, le Gouvernement décide d'appauvrir davantage les salariés par une contre-réforme des retraites qui les condamne à deux ans ferme !

Ce sont 80,5 milliards d'euros pour les actionnaires, mais c'est la retraite des morts pour les salariés, en sachant que les problèmes de santé aigus commencent à frapper les actifs en moyenne à partir de 62 ans et 8 mois !

Après la puissante mobilisation du 19 janvier, le Gouvernement reste sourd aux revendications. Voilà le soi-disant « dialogue social » que promeut le Gouvernement. Avec l'intersyndicale, Force Ouvrière exige le retrait de cette contre-réforme et appelle à la grève et aux manifestations interprofessionnelles le 31 janvier.

La FNEC-FP-FO rappelle son opposition totale à la réforme Grandjean de la voie professionnelle ainsi qu'à la réforme Blanquer et en exige leur retrait. Elle exige également l'abrogation de PARCOURSUP et le retour au baccalauréat, premier grade universitaire avec ses épreuves nationales ponctuelles, disciplinaires, terminales et anonymes. Le Baccalauréat ne doit être en aucun cas un diplôme maison qui remet en cause le traitement égalitaire de tous les candidats.

Puisque nous inaugurons aujourd'hui la première CAPA issue des élections professionnelles de 2022, la FNEC-FP-FO tient également à rappeler son attachement aux Commissions Administratives Paritaires et exige le retour des prérogatives des CAP d'avant 2019, seules instances légitimes à suivre la carrière des collègues dans tous les domaines. Parallèlement, l'abrogation de PPCR, outil de management au service du blocage des salaires qui rompt avec la carrière uniforme des agents pour y substituer un déroulement de carrière qui ne garantit plus l'égalité de traitement, demeure nécessaire.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA relatif aux congés de formation, la FNEC-FP-FO rappelle que le congé de formation est un droit individuel et qu'à ce titre, l'obtention de ce congé ne doit pas être soumise à des critères qui écarteraient un bon nombre de collègues.

La pénurie des moyens prévaut. En effet, sur 1353 candidatures tous corps confondus seulement 4,07 % seront satisfaites. La pénurie ne cesse de croître, dans la mesure où 4,10 % des candidatures étaient satisfaites l'année dernière, et 4,63 % il y a deux ans.

Force Ouvrière dénonce l'indigence des moyens : ainsi le plus petit barème devrait formuler 24 demandes consécutives pour espérer accéder au congé de formation ! On notera qu'un collègue certifié a déjà atteint 21 demandes consécutives, sans pouvoir encore obtenir son congé de formation l'année prochaine !

Du fait des listes d'attentes grandissantes dans chacun des groupes, certains collègues ne pourront même jamais obtenir leur CFP : c'est inacceptable !

Le système de répartition par corps est cohérent et nous y sommes attachés. Par contre le barème ne l'est plus.

Dans le groupe 3, trois collègues qui l'année dernière étaient classés respectivement 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} après la dernière personne ayant obtenu un congé de formation (après désistement) ne l'obtiendront pas encore cette année malgré six demandes consécutives. Elles ne l'obtiendront d'ailleurs jamais puisque leur barème baissera chaque année.

Cette anomalie est évoquée depuis 5 ans maintenant mais rien n'est fait. Elle est d'autant plus marquante qu'un professeur de 51 ans, qui auraient pu obtenir son congé de formation très prochainement dans l'académie de Nice ne puisse plus jamais l'obtenir suite à sa mutation dans l'académie d'Aix-Marseille. Cette situation totalement injuste est inacceptable et n'est due qu'à un problème lié aux critères de notre académie.

La FNEC-FP-FO demande donc que dans le prochain barème d'attribution l'âge ne soit plus un critère entrant dans le barème, mais un simple élément de départage entre autres, comme cela peut se faire dans l'académie de Nice.

La FNEC-FP-FO demande donc le maintien d'une répartition par corps, sans aucun critère discriminatoire sur l'objet de la demande de formation ainsi qu'un barème qui ne pénalisent pas les plus âgés. Force Ouvrière revendique également une augmentation conséquente du nombre de CFP attribués en fonction des besoins réels, permettant à chaque personnel d'obtenir satisfaction au bout de trois demandes consécutives.

Les Commissaires Paritaires de la FNEC-FP-FO d'Aix Marseille

Sauveur D'ANNA
SNETAA-FO

Etienne RAOUL
SNFOLC84

Agnès LEMBERT
SNETAA-FO

Fatma SALHI
SNFOLC13